

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DPVI 122 - 2013 DFPE 315 Subvention à l'association « Contact Paris Ile-de-France », Paris (4^e) destinée à financer des actions de soutien en direction des gays, des lesbiennes et de leur famille

Mme Claudine BOUYGUES, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association « Contact Paris – Ile de France », 84 rue Saint Martin (4e), destinée à financer des actions en direction des gais, des lesbiennes et de leur famille ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Claudine BOUYGUES et Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.500 euros est attribuée à la l'association « Contact Ile-de-France » (X08409/32521/2013-07108 et 2013-05456).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- 5.000 € à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de de la Ville de Paris, exercice 2013 (2013-05456)

- 7.500 € au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 du budget de fonctionnement de la ville de Paris, exercice 2013 (2013-07108)